

10 points de discussion pour une politique des addictions en phase avec son temps

Coordination politique des addictions NAS-CPA

Publiés en mars 2019

Les "10 points de discussion pour une politique des addictions en phase avec son temps" découlent de la "Déclaration d'Ascona" rédigée à l'issue de l'Académie des dépendances qui s'est tenue sur trois jours en 2016 sur le sujet de l'avenir de la politique des dépendances en Suisse. Sur la base de la "Déclaration d'Ascona", la Coordination politique des addictions (NAS-CPA) a élaboré le présent document qui propose une synthèse des approches possibles pour une politique des addictions globale, adaptée à son époque et équilibrée. Il résume les discussions entre les membres de la NAS-CPA depuis l'Académie des dépendances 2016, ne prétend pas à l'exhaustivité et représente une base disponible à d'autres acteurs qui souhaitent poursuivre la discussion sur une politique moderne des addictions.

1. **Une politique des addictions en phase avec son temps** doit se rapporter à la réalité. Elle admet que la consommation de substances psychoactives et les comportements potentiellement addictifs sont une réalité sociétale et une pratique culturelle.
2. **Une politique des addictions en phase avec son temps** perçoit les addictions comme un phénomène global, qui inclut toutes les substances et les types de comportement, qui peuvent potentiellement engendrer une dépendance.
3. **Une politique des addictions en phase avec son temps** encourage l'utilisation d'une terminologie sans préjugés, afin d'éviter de stigmatiser et de discriminer les personnes qui consomment des substances psychoactives.
4. **Une politique des addictions en phase avec son temps** reconnaît que les adultes sont fondamentalement libres de consommer des substances psychoactives. Elle respecte le besoin humain de rechercher le plaisir et l'ivresse et considère les personnes comme des consommateurs majeurs. Elle prend en compte la liberté individuelle tout comme le principe de la responsabilité personnelle et défend les intérêts de la société.
5. **Une politique des addictions en phase avec son temps** réduit les dégâts qui résultent d'une consommation problématique ou de la dépendance. Elle soutient les personnes qui rencontrent des problèmes dans leur utilisation de substances psychoactives ou avec des comportements potentiellement addictifs, et leur propose de l'aide.
6. **Une politique des addictions en phase avec son temps** prend en considération le point de vue de la société civile et l'opinion publique dans le processus politique. Elle est portée par une large alliance des parties prenantes concernées.
7. **Une politique des addictions en phase avec son temps** est fédérale. Elle intègre tous les niveaux du processus politique.

8. **Une politique des addictions en phase avec son temps** tient compte des intérêts et objectifs pluriels de l'économie ainsi que des services sociaux et médicaux. Elle soutient et encourage la collaboration entre les représentants des divers milieux concernés, y compris les consommateurs.
9. **Une politique des addictions en phase avec son temps** se dirige vers une réglementation différenciée en ce qui concerne les substances psychoactives ainsi que l'utilisation et l'offre pour des comportements potentiellement addictifs. Des taxes plus élevées et des distributions sont mises en œuvre en fonction du besoin.
10. **Une politique des addictions en phase avec son temps** prend en compte les relations au delà des frontières ainsi que les développements internationaux en matière de droit et de politique dans le domaine des substances psychoactives et des comportements potentiellement addictifs. Elle prend part activement à la collaboration internationale et suit la mise en œuvre des Sustainable Development Goals (SDG) de l'ONU et des droits de l'homme.